

APPEL À PROJETS

EXPOSITION VIRTUELLE
SAPS – 2022



PRÉSENTATION

L'Université Clermont Auvergne fait partie de la première vague d'établissements ayant obtenu le label « SAPS – Science avec et pour la société » attribué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en novembre 2021.

Accordée pour une durée de trois ans, et assortie d'une dotation financière, la labellisation « Science avec et pour la société » garantit l'investissement d'un site universitaire dans la création de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société, la structuration affirmée d'un réseau partenarial et le soutien au déploiement des politiques publiques au cœur des territoires.

Le projet stratégique SAPSAU (Sciences Avec et Pour la Société en Auvergne) de dialogue « Science et Société » porté, pour le compte de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site, par l'Université Clermont Auvergne, consiste à structurer et à coordonner les actions de médiation scientifique sur tous les territoires de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Il s'appuie sur le Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de l'UCA, qui a évolué en un Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU).

PRÉSENTATION

Dans le but de structurer, de coordonner et de rendre plus visible les actions de médiation scientifique sur tous les territoires auvergnats, le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne s'apprête à créer le portail « Puy de Sciences ».

Pensé comme un lieu de découverte et d'échange, ce portail permettra de fédérer les acteur·rice·s et leurs actions de diffusion de la CSTI en mutualisant leurs ressources afin de favoriser l'accès aux sciences pour le grand public, le sensibiliser aux enjeux sociétaux (transition climatique, sanitaire, etc.) et lui donner des clés et des outils pour s'adapter aux transitions environnementales. Le public scolaire sera une des cibles prioritaires pour « Puy de Sciences » via l'intermédiaire des enseignant·e·s.



OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'Université Clermont Auvergne vise, via cet appel à projets de 10 000 euros maximum, à partager, avec et pour tous les auvergnats.es, les apports des sciences, à valoriser les filières scientifiques et techniques et à encourager le dialogue sciences-société à travers des projets d'arts numériques.

Plus particulièrement, l'appel à projets « Exposition virtuelle – SAPS 2022 » a pour objectifs de :

- Valoriser le patrimoine scientifique auvergnat public et privé à travers des projets d'expositions virtuelles
- Promouvoir la culture scientifique auprès du grand public, des publics scolaires, des étudiant·e·s et des publics « éloignés des sciences »
- Soutenir les acteur·rice·s et les structures de la culture scientifique

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET



● Qui peut participer à cet appel à projets ?

Cet appel à projets est destiné à la communauté universitaire de l'Université Clermont Auvergne et à ses associés. Il est également ouvert aux professionnel·le·s de la médiation scientifique et culturelle, aux acteurs institutionnels sociaux, éducatifs ou culturels, aux collectivités territoriales, aux médias locaux, aux acteur·rice·s du tissu économique du territoire auvergnat (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme).

Ainsi, entreprises, laboratoires et organismes de recherche, associations dont associations étudiantes, établissements scolaires, collectivités, musées, médiathèques, et pôle de compétitivité peuvent contribuer à cet appel à participation « Exposition virtuelle - SAPS 2022 ».

Chaque projet doit être porté par un coordinateur·rice identifié·e, qui sera le contact du Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne.



Quels projets proposer ?

Votre exposition virtuelle doit être consultable gratuitement, inclure un contenu scientifique avéré et proposer une médiation adaptée. L'implication d'un chercheur·euse de l'université ou de ses membres associés est obligatoire. Plusieurs cas de figures peuvent être envisagés :

- Vous avez un projet d'exposition virtuelle sur les sciences mais vous avez besoin d'être mis en contact avec un·e scientifique
- Vous avez un projet d'exposition virtuelle sur les sciences, vous avez déjà un contact scientifique, mais vous avez besoin de financer la mise en œuvre technique
- Vous êtes une composante de l'UCA ou de ses associés et avez une exposition virtuelle sur les sciences déjà finalisée mais vous souhaitez la diffuser au grand public



Une attention particulière sera portée aux projets fédérant plusieurs acteur·rice·s et prenant en compte l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

● Quels sont les publics ciblés ?

Le projet peut être destiné à tous types de publics, de tous âges (familles, jeune public, seniors, curieux, sceptiques ou passionnés de sciences, publics « éloignés des sciences »). Il peut être également réservé à un type de public spécifique (scolaires, étudiants...).

● Où sera diffusée l'exposition virtuelle et pour combien de temps ?

Elle sera accessible en ligne sur [le portail "Puy de Sciences"](#), dans [l'onglet Musée Virtuel](#). L'exposition sera temporaire mais la durée sera à définir avec le·la porteur·euse de projet.



Critères de labellisation

Les projets ou actions proposés devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

● Le principe de validité juridique

Le volet juridique de votre projet devra obligatoirement être instruit afin d'assurer les droits de propriété intellectuelle de chaque élément présenté.

● Le principe d'adaptabilité des formes de médiation

Le projet doit comporter une définition du (ou des) public(s) ciblé(s) et un volet diffusion en adéquation avec ce (ou ces) public(s).

Le projet peut être destiné au grand public, au public éloigné de l'université, de la recherche et plus généralement du savoir (que ce soit par l'âge, le niveau d'étude, la situation géographique ou socio-économique).

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité de l'exposition et à la qualité de la médiation proposée.

● Le principe de caution scientifique

Le projet doit être en rapport avec le monde des sciences, de la recherche, de l'ingénierie, des techniques et de l'innovation.

Tous les champs scientifiques et de la connaissance sont concernés (sciences fondamentales et expérimentales, sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur...).

L'action de médiation doit disposer d'une assise scientifique solide. Pour garantir la qualité des contenus scientifiques proposés, au moins un·e chercheur·euse ou enseignant·e-chercheur·euse doit être mobilisé·e et positionné·e comme référent·e scientifique du projet.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour candidater à l'appel à projets « Exposition virtuelle – SAPS 2022 » :

1) **Veillez télécharger et compléter le dossier de candidature** -AAP « Exposition virtuelle – SAPS 2022 », comprenant :

- la présentation de votre projet avec un calendrier
- la présentation détaillée de votre équipe et vos compétences
- le budget équilibré de votre action.

Les données renseignées dans le dossier de candidature, notamment **la description de l'événement et les publics cibles, seront examinées en vue de la labellisation de votre projet et l'attribution d'une subvention.** Il est donc essentiel de remplir le dossier le plus précisément possible. Si besoin, vous pouvez prendre contact avec le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne.

Par ailleurs, **le montant total de la subvention**, alloué à chaque projet « Exposition virtuelle – SAPS 2022 », **sera au maximum de 10 000€ et ne pourra excéder 50% de vos dépenses éligibles.** Sont éligibles à la subvention ; les coûts de conception et de développement du projet, le graphisme, la scénographie, les tests d'usage, les coûts de communication, les frais de personnels mobilisés sur le projet, et les droits de propriété intellectuelle liés à l'utilisation d'une image, d'une vidéo ou autre.

2) Veuillez transmettre votre dossier complet, sous forme d'un fichier unique au format PDF, au Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne à l'adresse mail suivante : cespau@uca.fr

Attention, la soumission des projets se fera jusqu'au **30 novembre 2022, dernier délai.**

Au-delà de cette date, aucun projet ne pourra être accepté.

Votre dossier sera ensuite examiné par le Comité de labellisation.



ÉVALUATION DE L'ACTION

Chaque porteur·euse s'engage à procéder à une auto-évaluation qualitative et quantitative du projet et de son impact sur son public cible et/ou son territoire. Pour ce faire, le·la coordinateur·rice du projet devra fournir un bilan d'étape et une évaluation du projet.

Le bilan d'étape sera à remettre au plus tard le 10 septembre 2023 et devra contenir les premiers justificatifs financiers ainsi qu'une présentation de l'avancement du projet.

Le document Évaluation du projet labellisé « Exposition virtuelle – SAPS 2022 » devra être complété et retourné au Centre d'Excellence de Science Partagé en Auvergne, le 10 septembre 2024 au plus tard, accompagné d'un bilan financier ainsi que des pièces justifiant de la réalisation du projet. Votre exposition sera obligatoirement finalisée lors de l'envoi de l'évaluation le 10 septembre 2024.



CALENDRIER

10 JUILLET 2022

Publication de l'appel à participation

30 NOVEMBRE 2022

Fin de l'appel à participation

DECEMBRE 2022

Commission de labellisation

JANVIER 2023

Notification des subventions accordées
aux coordinateur·rice·s

10 SEPTEMBRE 2023

Date limite pour l'envoi du bilan d'étape

10 SEPTEMBRE 2024

Date limite pour la réalisation du projet
et pour l'envoi des bilans et des pièces
justificatives



**CENTRE D'EXCELLENCE
DE SCIENCE PARTAGÉE
EN AUVERGNE**

UNIVERSITÉ
Clermont uvergne

**Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne de
l'Université Clermont Auvergne**

Contact : cespau@uca.fr / 04.73.40.55.71